

La présente copie de l'acte est destinée à servir de preuve en cas de besoin.

En témoin de ce qui précède, les parties ont signé et apposé leurs signatures et sceaux le jour et à l'heure susdites.

En présence de deux témoins choisis par chacune des parties, lesdites parties ont déclaré avoir lu et compris le contenu de l'acte susdité et avoir consenti à son contenu.

En foi de quoi, le notaire a lu l'acte en présence des parties et des témoins, et a procédé à la lecture de l'acte.

ROBT. J. BRIDGES

Notaire Public pour le Québec
à Québec

2 E. Lawrence A. H. Smith
Haut-commissaire au Canada
Haut-commissaire au Canada
Bellevue, Québec